



Prolongation exceptionnelle du remboursement de la mise en capsule de procyclidine

Dans l'[infolettre 423](#) du 15 mars 2019, nous vous informions du retrait des comprimés de procyclidine 2,5 mg et 5 mg de la *Liste des médicaments*.

Selon certaines conditions, des autorisations de paiement selon la mesure du patient d'exception avaient été émises pour la mise en capsule de procyclidine avec les codes de facturation suivants : **99101445** pour les capsules de 1,25 mg, **99101404** pour les capsules de 2,5 mg et **99101405** pour les capsules de 5 mg.

Ces autorisations, initialement valides jusqu'au **6 septembre 2019**, seront **exceptionnellement** reconduites jusqu'au **31 janvier 2020** afin de permettre à toutes les personnes visées de consulter leur médecin traitant pour prévoir une modification de traitement.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels

Abonnez-vous à nos fils RSS 

Avant de téléphoner au Centre de support aux pharmaciens, consultez les flash-Infos au

www.ramq.gouv.qc.ca/flash-Infos.

Téléphone

Québec 418 643-9025

Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 9 h 30 à 16 h 30)